

**Séance du 25 février 2021**

**Compte-rendu des votes**

**en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**2021-02-009 : Délégués de la Commission Locale d'Information (C.L.I.)**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la CLI est chargée d'une mission générale d'information, de suivi et de concertation en matière de sécurité nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement (loi TSN- article 22).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- désigne les délégués ainsi qu'il suit :

Titulaire : Monsieur LELOUP Fabrice  
Suppléante : Madame DARROUX Bénédicte

**2021-02-010 : Renouvellement du bail de la boucherie**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que le bail de la boucherie situé 6 Le Bourg arrive à échéance au 15 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
AUTORISE Madame le Maire à procéder toutes les démarches pour le renouvellement du bail situé 6 Le Bourg LA FERTE SAINT CYR,

**2021-02-011 : Indemnité régisseur**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une régie de recette « cantine » a été créée ainsi qu'une régie « diverses »

L'indemnité de responsabilité est considérée comme une compensation de la fonction assumée par le régisseur ou le mandataire suppléant dont la responsabilité personnelle et pécuniaire peut être mise en jeu à raison du paiement des dépenses ou de l'encaissement des recettes dont il est chargé.

Les montants définis par l'arrêté du 3 septembre 2001 sont fonction du montant moyen des recettes encaissées mensuellement dans le cadre d'une régie de recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
AUTORISE le versement de l'indemnité au régisseur de recettes.

**2021-02-012 : Renouvellement convention Local Ados – Saint Laurent**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de renouvellement de la convention pour l'ouverture du local ados à Saint Laurent Nouan aux vacances scolaires d'hiver du 22 février au 06 mars 2021 avec partenariat avec des associations sportives et culturelles.

Vacances scolaires d'hiver du 22 février 2021 au 06 mars 2021.

Le coût pour les communes sera au prorata du nombre de jeunes de la commune.

La prise en charge de la commune sera à hauteur de 50 % du coût du séjour par enfant de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE le renouvellement de la convention et la prise en charge de la commune à hauteur de 50 % du coût du séjour par enfant de la commune.

#### Personnel communal :

- Monsieur José MARTIN est en congé longue maladie du 29 juin 2020 au 28 mars 2021. Une demande de renouvellement est en cours.
- Un CDD a été signé pour le mois de mars 2021 avec Monsieur Jean-Pierre POUPEAU.
- Un courrier en RAR a été adressé à Monsieur Emmanuel JOUBERT afin de connaître sa décision sur la prolongation de sa mise en disponibilité ou sa reprise ou sa démission.

#### Travaux :

- Un devis a été reçu de l'entreprise GOUJON pour la refonte de la cloche n° 2.  
Une souscription sera à faire auprès de la Fondation du Patrimoine.
- Trois devis ont été reçus pour la réfection de la passerelle sur le Cosson.  
L'entreprise LELOUP de THOURY a été retenue, le démontage devrait être réalisé par le personnel communal, le devis devra être actualisé.
- La route du Branloup a été goudronnée, une étude a été faite pour créer des aires de stationnement pour le « croisement des voitures ».  
Un devis a été reçu de l'entreprise de terrassements B. COUSIN.
- Un devis a été reçu de la société SPO pour des caméras supplémentaires, un RDV sera pris avec la société afin de revoir le type de caméras à installer.

---

#### Questions diverses et informations

- Prestation à la bibliothèque : festival Amies Voies le 13 octobre 2021 à la salle des fêtes si la réglementation COVID 19 le permet.
- Un centre de vaccination à Saint Laurent a été installé le 23 février 2021 pour 10 personnes de la Ferté Saint Cyr
- Fête du Père Brottier le 28 février 2021 avec uniquement une messe et dépose de gerbe cette année.
- École de Rahan : une stagiaire sera présente 3 semaines à partir de fin mars 2021.  
le visiophone sera installé pendant les vacances de février-mars 2021  
compte rendu du conseil d'école du 16 février 2021  
la pose des fenêtres à la cantine se fera la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances
- Diagnostic énergétique : l'école et la cantine ont été inscrites
- Le recensement des ponts « ouvrages d'art » a été fait
- L'A.F.P.E. a le projet de poser des motifs de jeux dans les cours des écoles.
- Cantine scolaire : un enfant a été exclu pour 2 jours.  
la cantinière sera en formation le 12 mars 2021, il faudra la remplacer ce jour.
- Site internet : les élus souhaiteraient qu'apparaisse le carnet sur le site de la commune, les secrétaires se renseignent dans le cadre du RGPD.
- Marche nocturne des militaires : le ravitaillement est à changer de place – plus au bout du chemin de la Platine.
- Propositions d'illuminations faubourg Guyenne
- Compte rendu de la réunion du 25 02 2021 du SEBB sur la vigilance crues.